

Programme des formations

Aborder toutes les facettes
de la gestion des ASBL



**JURIDIQUE &
ADMIN'**



**COMPTA &
FINANCE**



RH



COM'

2020

ideji ASBL, le monde associatif bouge

ideji, la genèse

L'ASBL ideji a été créée en 1987 par des travailleurs issus d'une autre association active dans le secteur de l'information jeunesse. Du choc de leurs idées et de leur volonté de professionnaliser le secteur, est née IDJ (Information, Documentation, Jeunesse).

ideji, information et action

Très vite, l'association a vu son public se diversifier et s'est alors clairement redéfinie comme un service d'information aux jeunes mais aussi aux familles, aux seniors et aux acteurs du monde associatif.

Après 5 ans de travail minutieux de récolte et de traitement d'information, nos premiers guides papier paraissent. Les guides des Loisirs actifs en Brabant wallon puis à Bruxelles seront suivis de beaucoup d'autres au fil des ans : Guide des sports, Bruxelles en vacances, Seniors futés etc.

ideji, le monde associatif bouge

A partir de 1996, ce sont les acteurs du monde associatif eux-mêmes qui sont venus spontanément vers ideji pour demander des conseils relatifs à la gestion associative. Une occasion pour ideji de mettre à profit son expérience et sa connaissance du secteur pour aider les porteurs de projet dans leur démarche.

En 2002, le législateur réforme profondément la loi sur les ASBL. Les rendez-vous se succèdent et des conférences-débats sont organisées, de 2004 à 2006, à la demande du Parlement de la Communauté française.

Afin de répondre aux enjeux de plus en plus complexes auxquels doit faire face le secteur associatif, ideji a peu à peu étoffé son offre de services destinée à rendre ce secteur plus autonome. A travers des activités d'informations, de formations et de suivis individuels, ideji s'efforce de donner aux acteurs associatifs les compétences de gestion dont ils ont besoin pour mener à bien leurs projets.

Nos domaines de formation

Vous vous apprêtez à vous lancer dans un projet associatif et souhaitez acquérir des outils pour la gestion de celui-ci ? Vous êtes impliqué dans une ASBL en tant que volontaire, travailleur, membre d'une assemblée générale ou administrateur ?

L'ASBL ideji a élaboré un tout nouveau catalogue de formations, destiné à renforcer vos connaissances. Afin de répondre à vos attentes, nous avons structuré ce programme autour de quatre domaines clés de la vie associative.

JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Ce volet s'intéresse aux obligations légales et administratives dans le respect des bonnes pratiques de la gouvernance de votre association.

COMPTABILITE ET FINANCE

Ce volet est axé sur l'apprentissage des différentes composantes de la gestion financière de votre ASBL.

RESSOURCES HUMAINES

Ce volet aborde tous les aspects inhérents à la gestion du personnel, à la mobilisation de celui-ci autour du projet de l'association, à la communication entre le personnel et la direction, etc.

COMMUNICATION

Ce volet regroupe un panel d'outils nécessaires au positionnement et/ou à la visibilité de votre ASBL.

Quel que soit l'état d'avancement de vos projets, nos formations vous apporteront des solutions concrètes.

Nos objectifs pédagogiques

Trois phases fondamentales que nous impulsions dans toutes nos formations

- ÉCOUTE, attentive, réceptive, respectueuse
- RÉFLEXION, personnelle, en groupe, pour exercer son discernement
- ASSIMILATION, INTÉGRATION, par la mise en pratique

Nos pratiques pédagogiques

- Donner les objectifs de la formation et décrire son déroulement aux apprenants
- Alternier des apports théoriques par les exposés du formateur et le partage d'expériences par les échanges ainsi que les débats dans le groupe
- Rendre les participants acteurs et responsables de leur apprentissage
- Construire des ponts entre expériences professionnelles passées et futures des apprenants
- Appliquer les apprentissages immédiatement
- Évaluer régulièrement les acquis

Des formations adaptées aux différents stades d'avancement de vos projets

Pour vous orienter plus facilement, nous avons mentionné, pour chaque formation, le stade de développement du projet associatif pour lequel elle est la plus indiquée :

CRÉER *

Comprendre les étapes clés de la création d'une ASBL, définir les actions prioritaires, évaluer les compétences à acquérir. Ces formations s'adressent prioritairement aux porteurs de projets, aux membres des assemblées générales ou aux administrateurs.

GÉRER **

Acquérir les compétences essentielles, comprendre les règles et les obligations administratives et fiscales, poser les bases d'une gestion saine. Ces formations s'adressent prioritairement à des administrateurs ou des travailleurs du monde associatif.

CONSOLIDER ***

Approfondir ses connaissances, apprendre les meilleures pratiques, choisir les outils et processus les mieux adaptés à la gestion de vos projets. Ces formations s'adressent prioritairement à des administrateurs ou à des travailleurs proches de l'équipe de direction ou se destinant à de telles fonctions.

Table des matières

JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Choisir la forme juridique de votre projet <i>ASBL ou ...</i>	. . . p. 8
Les statuts de votre ASBL <i>Rédaction des statuts et formalités</i>	. . . p. 9
Maîtriser le fonctionnement de votre ASBL <i>Organes de gestion (CA & AG)</i>	. . p. 10
Être membre ou administrateur au sein de votre ASBL <i>Quelle responsabilité ?</i>	. . p. 11
La nouvelle loi des ASBL <i>Tout ce que vous devez savoir</i>	. . p. 12
ASBL : Fonctionnement et obligations <i>Aperçu des fondements de l'association sans but lucratif</i>	. . p. 13

COMPTABILITÉ ET FINANCE

Construire le budget de votre ASBL <i>Outil de pilotage de la gestion financière</i>	. . p. 15
Établir la comptabilité simplifiée de votre ASBL <i>Outils comptables d'une petite ASBL</i>	. . p. 16
Entreprendre une recherche de financements efficace <i>Tour d'horizon des pistes de financements et stratégie de communication</i>	. . p. 17
Recourir au crowdfunding pour financer votre projet <i>Comment réussir votre campagne ?</i>	. . p. 18
Comprendre le fonctionnement de la comptabilité en partie double <i>Une comptabilité au service de votre ASBL</i>	. . p. 19
La TVA applicable aux ASBL <i>Les règles et obligations en matière de TVA</i>	. . p. 20

Gérer les contrats de travail au sein de votre ASBL

Les droits et obligations liés aux contrats de travail . . . p. 22

Volontaire : Titre à fournir

Ce que dit la loi . . . p. 23

Travailleur associatif : Titre à fournir

Une manière de mobiliser des personnes aux implications spécifiques . . . p. 24

Être responsable d'une association ou d'un service

Cerner les principales fonctions d'un coordiateur dans une structure non-marchande . . . p. 25

Le règlement d'ordre intérieur

Une aide à la réalisation de votre R.O.I. . . . p. 26

La règlementation du travail appliquée à votre ASBL

Le règlement de travail . . . p. 27



COMMUNICATION

Adapter votre pratique à la législation sur les données personnelles

Séances pratiques de mise en conformité au RGPD . . . p. 29

Préparer et concevoir la conception du site internet de votre ASBL

Posez vous les bonnes questions pour créer votre site avec Joomla! . . . p. 30

Communiquer efficacement sur internet

Outils web et réseaux sociaux . . . p. 31

Nos formations en un coup d'œil . . . p. 32

Informations pratiques . . . p. 34

Service conseil aux ASBL . . . p. 35

Plan d'accès . . . p. 36

JURIDIQUE & ADMINISTRATIF

Choisir la forme juridique de votre projet <i>ASBL, indépendant ou société ?</i>	8
Les statuts de votre ASBL <i>Rédaction des statuts et formalités</i>	9
Maîtriser le fonctionnement de votre ASBL <i>Organes de gestion (CA & AG)</i>	10
Être membre ou administrateur au sein de votre ASBL <i>Quelle responsabilité ?</i>	11
La nouvelle loi des ASBL <i>Tout ce que vous devez savoir</i>	12
ASBL : Fonctionnement et obligations <i>Aperçu des fondements de l'association sans but lucratif</i>	13

Choisir la forme juridique de votre projet



ASBL ou ... ?

Vous avez une idée de projet ? Vous rêvez de démarrer votre activité ? Vous souhaitez agir dans une finalité de service à la collectivité plutôt que de profit ?

Avant de vous lancer, se posera inévitablement la question de la configuration juridique qui conviendra le mieux à votre projet : ASBL ? Association de fait ? AISBL ? ONG ? Fondation ?

En une matinée, ce tour d'horizon des différentes possibilités offertes vous permettra de choisir en connaissance de cause et d'adapter au mieux l'exercice de votre activité aux besoins de votre projet.

Programme

- Revue des enjeux liés au choix du statut
- Revue des diverses formes juridiques.

Dates

15 janvier 2020

de 13h00 à 16h30

ET

2 avril 2020

9 octobre 2020

de 9h30 à 13h00

Lieu

ideji ASBL

Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

45 EUR

Tarif réduit 35 EUR

Voir informations pratiques p.30

Les statuts de votre ASBL

Rédaction des statuts et formalités



Après la définition et l'étude de faisabilité de votre projet, la rédaction des statuts est l'une des premières étapes de la création d'une ASBL. Les statuts, véritable outil de fonctionnement, doivent être suffisamment clairs pour vous permettre de comprendre comment elle doit fonctionner mais aussi répondre à ses obligations annuelles.

Programme

- Les mentions obligatoires prévues par la loi sur les ASBL :
 - Les membres : quels droits et obligations ? Quelle(s) modalité(s) d'admission ?
 - L'assemblée générale : quelles sont ses compétences ? Comment la convoquer ?
 - Le conseil d'administration : quelles sont ses prérogatives ? Qui le compose ? Comment agit-il ? Peut-il déléguer certains de ses pouvoirs ?
- La constitution d'une ASBL : assemblée générale constitutive, formalités de publication au Moniteur belge
- Les actes d'administration quotidienne et les obligations annuelles des ASBL

Dates

25 janvier 2020
31 janvier 2020
3 mars 2020
25 avril 2020
24 octobre 2020
10 novembre 2020

de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR
Tarif réduit 75 EUR
Voir informations pratiques p.30

Maîtriser le fonctionnement de votre ASBL

Organes de gestion (CA & AG)



Passer de la théorie à la pratique, tel est l'objectif de cette formation qui aborde les questions de la vie d'une ASBL via l'étude de ses deux principaux organes de gestion : le conseil d'administration (CA) et l'assemblée générale (AG).

Pouvoirs, procédures, modes de convocation, quorums, votes, procès-verbaux, publications, seront abordés en une journée pour aller au bout des choses.

Programme

- Les réunions du conseil d'administration : convocation, tenue de la réunion, procès-verbaux, publicité
- Les assemblées générales : convocation, tenue de la réunion et modalités de vote, procès-verbaux, publicité
- Quelques types de décisions :
 - Nommer, révoquer, exclure, acter la démission d'un membre de l'assemblée générale ou d'un administrateur
 - Approuver les comptes et donner décharge aux administrateurs
 - Nommer un délégué à la gestion journalière et définir le contenu de son travail
 - Dissoudre
- Publier les actes au Moniteur belge

Prérequis

Cette formation s'appuie sur les statuts. Un exemplaire papier des statuts de votre ASBL est donc à apporter le jour même.

Dates

13 février 2020
8 mai 2020
22 octobre 2020

de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR

Tarif réduit 75 EUR
Voir informations pratiques p.30

Être membre ou administrateur au sein de votre ASBL



Quelle responsabilité ?

Peu de gens occupant les fonctions de membre, d'administrateur ou de délégué à la gestion journalière connaissent l'étendue réelle des responsabilités qui leur incombent.

Tous sont tenus à plusieurs obligations légales, dont celle d'agir dans l'intérêt de la personne morale avec prudence et diligence. La responsabilité peut même résulter de leur inaction...

Une formation à suivre absolument et à mettre directement en application !

Programme

- Notions générales sur la responsabilité
- La responsabilité de l'ASBL
 - La responsabilité civile de l'ASBL
 - La responsabilité pénale de l'ASBL
- La responsabilité des membres
- La responsabilité des administrateurs
- La responsabilité des travailleurs salariés
- La responsabilité des volontaires

Dates

18 février 2020
11 mars 2020
15 mai 2020
16 octobre 2020
20 novembre 2020
de 9h30 à 13h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

45 EUR
Tarif réduit 35 EUR
Voir informations pratiques p.30

Bonne nouvelle !

Cette formation est également organisée à Namur le 06/03/2020, de 9h00 à 12h30.

Lieu : Centre Ilon (rue des Tanneries 1 - 5000 Namur)

La nouvelle loi des ASBL

Tout ce que vous devez savoir



Vous vous demandez ce que vous devez faire depuis l'entrée des ASBL dans le Code des Sociétés et des Associations? ideji vous accompagne en organisant une formation. Nous vous expliquons les changements administratifs et juridiques ainsi que les implications comptables et fiscales. Quand devez-vous modifier vos statuts ? Comment les modifier ? Qu'est-ce que cela change dans la vie de votre ASBL ? Autant de questions et bien d'autres qui trouveront leurs réponses lors de cette formation.

Prérequis

La formation est exclusivement réservée aux associations déjà constituées.

Dates

28 janvier 2020
4 mai 2020
28 mai 2020
25 juin 2020
27 octobre 2020
16 novembre 2020

de 9h30 à 13h00

ET

8 février 2020
21 mars 2020

de 10h00 à 13h30

ET

17 février 2020
10 septembre 2020
8 décembre 2020

de 13h00 à 16h30

ET

29 avril 2020

de 18h00 à 21h30

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

50 EUR

Tarif réduit 40 EUR
Voir informations pratiques p.30

Bonne nouvelle !

Cette formation est également organisée à Namur le 06/02/2020, le 07/05/2019 et le 19/09/2020 , de 13h00 à 17h00.

Lieu : Centre Ilon (rue des Tanneries 1 - 5000 Namur)

ASBL : Fonctionnement et obligations

Aperçu des fondements de l'association sans but lucratif



Une séance de deux heures pour définir l'ASBL. Il sera également question de la présenter et de poser les principes de base relatives aux organes qui la constituent et leurs obligations respectives ainsi que celles de personnes qui les composent. Vous disposerez, en outre, d'informations liées au dépôt des documents en vue des publications obligatoires à réaliser.

Programme

- Définition de l'ASBL
- Les organes et leurs obligations
- Les obligations annuelles de l'ASBL
- Les dépôts à effectuer

Dates

5 février 2020
23 mars 2020
4 juin 2020
22 septembre 2020
de 13h30 à 15h30

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

25 EUR

COMPTABILITÉ & FINANCE

Construire le budget de votre ASBL <i>Outil de pilotage de la gestion financière</i>	15
Établir la comptabilité simplifiée de votre ASBL <i>Outils comptables d'une petite ASBL</i>	16
Entreprendre une recherche de financement efficace <i>Tour d'horizon des pistes de financements et stratégie de communication</i>	17
Recourir au crowdfunding pour financer votre projet <i>Comment réussir votre campagne ?</i>	18
Comprendre le fonctionnement de la comptabilité en partie double <i>Une comptabilité au service de votre ASBL</i>	19
La TVA applicable aux ASBL <i>Les règles et obligations en matière de TVA</i>	20

Construire le budget de votre ASBL

Outil de pilotage de la gestion financière



Le budget, bien plus qu'une obligation légale est un outil précieux pour la gestion de votre ASBL. A partir de la stratégie de votre ASBL et de la manière dont elle va mettre en œuvre ses relations avec les parties prenantes : usagers, assemblée générale, conseil d'administration, pouvoirs publics, volontaires, donateurs,... Le budget vous aidera au pilotage du projet, à la réunion des moyens nécessaires (humains, matériels, financiers) au bon déroulement de celui-ci.

L'approche budgétaire sera complétée par l'approche trésorerie. Le plan de trésorerie constitue un instrument de suivi de l'activité au mois le mois de l'organisation. L'évolution sera analysée (trimestriellement ou mensuellement) afin de permettre le pilotage de votre ASBL.

La formation partira des outils développés par les participants qui seront invités à apporter les outils budgétaires qu'ils utilisent.

Programme

- Analyser les forces et faiblesses de votre budget actuel
- Etablir et présenter un budget sur base de la réalité du fonctionnement et des objectifs de votre ASBL
- Identifier les bonnes pratiques en matière de construction budgétaire
- Construire un plan de trésorerie adapté à votre activité
- Construire le suivi budgétaire de votre organisation.

Dates

19 mars 2020
20 octobre 2020
de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR

Tarif réduit 75 EUR
Voir informations pratiques p.30

Établir la comptabilité simplifiée de votre ASBL



Outils comptables d'une petite ASBL

En-dessous d'une certaine taille, les ASBL peuvent tenir une comptabilité dite "simplifiée" et déposer leurs comptes au greffe du tribunal de l'entreprise plutôt qu'à la Banque nationale de Belgique (BNB). Cette comptabilité simplifiée est basée sur les mouvements de banque et prend la forme d'une comptabilité de liquidités et d'un état du patrimoine à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise.

A l'issue de cette formation, vous serez capable de préparer sous format Excel tous les documents nécessaires à l'approbation annuelle des comptes, leur dépôt au greffe du Tribunal de l'entreprise et la préparation de la déclaration à l'impôt des personnes morales (IPM).

Programme

- Maîtriser un logiciel tableur afin d'établir les comptes "recettes et dépenses" d'une petite ASBL
- Créer un tableau d'amortissement d'un bien
- Établir une comptabilité des liquidités (entrées et sorties)
- Établir un état des dépenses et des recettes ainsi qu'un état du patrimoine
- Remplir les documents à envoyer au greffe du tribunal du commerce et aux impôts

Prérequis

Cette formation s'adresse uniquement aux petites ASBL, c'est-à-dire celles qui ne remplissent pas simultanément au moins deux des trois critères suivants :

- Moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés (en équivalents temps plein) : 5
- Total annuel des recettes, autres qu'exceptionnelles (hors TVA) : 334 500 euros
- Total du bilan : 1 337 000 euros

Dates

12 ET 19 février 2020
6 ET 13 mai 2020
16 ET 23 septembre 2020

de 9h00 à 12h30
(deux matinées)

Lieu

(1) Espace Public Numérique de la Bibliothèque de la Maison communale de Woluwe-Saint-Pierre
Avenue Charles Thielemans,
93 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR

Tarif réduit 75 EUR
Voir informations pratiques p.30

Entreprendre une recherche de financements efficace



Tour d'horizon des pistes de financements et stratégie de communication

L'objectif de cette formation est de présenter les différentes sources de financements possibles et de mettre à disposition des participants les outils nécessaires à la promotion de votre projet. Vous acquerrez les clés pour rédiger une demande de subsides et répondre à un appel à projet.

Programme

Jour 1 : Le cadre général d'une recherche de financement

- Comprendre les lignes de force de l'évolution du financement des ASBL,
- Valoriser vos atouts et identifier les pistes de financement : l'hybridation des financements.
- Explorer des pistes de financement et en comprendre les enjeux.
- Poser les jalons de la recherche.

Jour 2 : Séance d'accompagnement et de suivi

- Cette séance se veut pratique. Les participants sont invités à apporter les documents de travail relatifs à leur recherche de financements (statuts, rapport d'activités, dossiers de demande de subsides, dossiers d'offre de sponsoring, descriptifs des fonds ou des appels à projets prospectés etc.).
- L'objectif est de permettre à chaque participant de construire sa stratégie de financement.

A l'issue de ces deux journées de formation, vous bénéficierez d'une heure d'accompagnement individuel dans votre recherche gratuite !

Dates

29 janvier ET 19 février 2020
7 ET 21 octobre 2020

de 9h30 à 16h00 (deux jours)

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

190 EUR

Tarif réduit 150 EUR
Voir informations pratiques p.30

Recourir au crowdfunding pour financer votre projet



Comment réussir votre campagne ?

Le crowdfunding, que l'on pourrait traduire par le financement par la foule, est une autre façon pour les associations de récolter des fonds pour leurs projets. Ce mode de financement alternatif est également un moyen de fédérer le plus grand nombre de personnes autour de son projet.

Toutefois, le contexte économique plus complexe, dans lequel les aides financières accordées aux associations se contractent, pousse les porteurs de projets à être plus stratégiques en diversifiant leurs sources de financement et en s'impliquant plus que jamais. Lever des fonds via Internet ne s'improvise pas. C'est pourquoi la meilleure façon de réussir sa campagne de crowdfunding est de se former pour maximiser ses chances de réussite.

Programme

- Contextualisation du marché du crowdfunding
- Différentes catégories de crowdfunding / fundraising
- Aspects législatifs en Belgique
- Comment élaborer sa campagne de crowdfunding
- Initiation au crowdfunding canevas
- Comment rédiger sa campagne : conseils à la rédaction d'un pitch idéal.

Dates

07 mai 2020
17 novembre 2020
de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR

Tarif réduit 75 EUR
Voir informations pratiques p.30

Comprendre le fonctionnement de la comptabilité en partie double



Une comptabilité au service de votre ASBL

La gestion financière est une des facettes de la gestion d'une association qui peut vous aider à piloter votre projet associatif.

Cette journée de formation spécifique à la comptabilité en partie double a pour objectif de préciser:

- les différences entre la fonction comptable et la fonction gestion financière au sein d'une ASBL,
- le cadre et le fonctionnement de la comptabilité en partie double, ses apports, ses limites.
- les informations fournies par le compte de résultats et le bilan.

La formation partira de l'expérience des participants qui seront invités à apporter les comptes de leur ASBL.

Programme

- Processus comptable : du plan comptable au bilan et compte de résultats
- Enjeux du contrôle interne et contrôle externe
- Les comptes annuels au format BNB
- Comment pouvoir se construire un avis sur base de la présentation des comptes annuels : Approche rentabilité, solvabilité, liquidité ?
- Exercices pratiques

PRÉREQUIS

Cette formation en dynamique budgétaire implique nécessairement la compréhension et la maîtrise des informations comptables et financières d'une comptabilité en partie double (bilan et compte de résultats).

Dates

26 mars 2020
29 octobre 2020

de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR

Tarif réduit 75 EUR
Voir informations pratiques p.30

La TVA applicable aux ASBL

Les règles et obligations en matière de TVA



Cette séance de formation a pour objectif de faire le tour d'horizon sur la législation TVA liée aux ASBL. Vu qu'une ASBL est aussi une entreprise comme une autre, elle est aussi concernée par cette TVA. Vous voulez tout comprendre sur vos obligations en tant qu'assujetti à la TVA ou vous voulez simplement savoir si vous avez bien droit à l'exonération TVA.

Cette formation vous permettra de mieux cerner ces questions et de répondre à toutes vos interrogations sur le sujet.

Programme

- Principe de la tva
- L'assujettissement à la tva : à quelle catégorie concerne les ASBL
- Quelles sont les obligations administratives et comptables
- Quid des exemptions ?
- Quid des subsides, des cotisations ?

Dates

11 juin 2020
12 novembre 2020

de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR

Tarif réduit 75 EUR
Voir informations pratiques p.30

RESSOURCES HUMAINES

Gérer les contrats de travail au sein de votre ASBL 22
Les droits et obligations liés aux contrats de travail

Volontaire 23
Ce qui dit la loi

Travail associatif 24
Une manière de mobiliser des personnes aux implications spécifiques

Être responsable d'une association ou d'un service 25
Cerner les principales fonctions d'un coordinateur dans une structure non marchande

Le règlement d'ordre intérieur 26
Une aide à la réalisation de votre R.O.I.

La réglementation du travail appliquée à votre ASBL 27
Le règlement de travail

Gérer les contrats de travail au sein de votre ASBL



Les droits et obligations liés aux contrats de travail

Votre projet est porté par des personnes qui y consacrent du temps, des compétences et de l'énergie. Inévitablement, se pose la question de la manière dont votre association et ces personnes entendent structurer juridiquement cette relation : contrat de travail !

Comment le rédiger, quelles sont les différentes formes de contrats (à durée indéterminée, déterminée, de remplacement...) et quelles sont les obligations pour l'employeur et le travailleur.

Programme

- Rédaction du contrat de travail : les mentions légales obligatoires
- Les différents types de contrats
- Calcul des congés légaux et périodes assimilées
- Modalités de préavis
- Horaires de travail : gestion, pauses, modification
- Heures complémentaires

Dates

4 février 2020
14 mai 2020
17 septembre 2020

de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR

Tarif réduit 75 EUR
Voir informations pratiques p.30

Volontariat ou pas ?

Ce que dit la loi...



Tous secteurs confondus, le volontariat représente en Belgique 1,8 million de personnes. Mais qu'est-ce que le volontariat ? Qui peut faire du volontariat ? Faut-il signer un contrat ? Le volontaire est-il responsable ? En cas d'accident, qui est responsable ? Quels défraiements sont permis ? ...

Une présentation interactive pour mieux comprendre le cadre légal entourant le volontariat et le traduire en pratiques de terrain. Cette formation fourmillera d'informations pratiques et de conseils tant pour le volontaire que pour l'association concernée.

Programme

- Mise en contexte et perspectives de la loi sur le volontariat
- Secteurs concernés par le volontariat
- Accès au volontariat
- Organisations visées par la loi
- Indemnisation des frais

Dates

26 mai 2020

14 octobre 2020

de 13h30 à 15h30

Lieu

ideji ASBL

Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

25 EUR

Le travail associatif

Une manière de mobiliser des personnes aux implications spécifiques



A coté des volontaires ou de l'employé, nous retrouvons, désormais, les travailleurs associatifs. En effet, après de longs débats médiatiques sur le statut semi agoral, le travail associatif est depuis quelques temps en vigueur.

Ce nouveau type d'emploi suscite de nombreuses interrogations dans le milieu non marchand. Il s'agira d'y répondre durant cette formation.

Qu'est-ce que le travail associatif ? Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier de ce statut ? Quelles sont les obligations de l'employeur et du travailleur associatif ? A quoi un travailleur associatif a-t-il droit ?

Programme

- Mise en contexte et perspectives de la loi
- Secteurs concernés par le travail associatif
- Conditions d'accès
- Organisations visées par la loi
- Indemnisation des frais

Dates

12 mars 2020
26 octobre 2020

de 13h30 à 15h30

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

25 EUR

Être responsable d'une association ou d'un service



Cerner les principales fonctions d'un coordinateur dans une structure non marchande

Nombreux sont les professionnels qui se retrouvent à la tête de structures ou de services sans y avoir été préparés. Assurer la direction d'une équipe sans avoir eu les codes au niveau de la gestion administrative, financière ou de ressources humaines n'est pas aisé.

La formation se veut interactive et basée sur l'expérience (succès et difficultés) des participants. Elle donne des outils de gestion d'équipe et dresse les compétences attendues du coordinateur.

Programme

- Profil de fonction du coordinateur
- Articulation des différents objectifs (RH, finances, ...)
- Rapport aux pouvoirs subsidiaires
- Piloter des projets

Dates

23 janvier 2020

11 mai 2020

1 octobre 2020

de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL

Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR

Tarif réduit 75 EUR

Voir informations pratiques p.30

Le règlement d'ordre intérieur

Une aide à la réalisation de votre R.O.I.



L'article 2.59, chapitre 3, du Code des Sociétés et des Associations précise que votre association peut indiquer, dans ses statuts, la date de la dernière version en vigueur de son Règlement d'Ordre Intérieur, mais qu'est-ce que cela signifie ? En réalité, il s'agit d'un « peut » très relatif. Si votre association compte au moins un salarié, vous devez publier la date de votre ROI. Le greffe du tribunal de l'entreprise y est attentif.

Un Règlement d'Ordre Intérieur n'est pas n'importe quel texte. Il indique la manière dont vos salariés ont accès à leur organe de gestion (conseil d'administration) et à leur organe de gouvernance (assemblée générale). Il précise également le fonctionnement de ses organes. Pour pouvoir être appelé ROI, le texte doit comprendre toute une série de mentions légales obligatoires.

Programme

- Une explication sur les 17 points obligatoires légalement
- Une réflexion sur les éléments facultatifs (non obligatoires) qui pourraient se retrouver dans votre ROI et parleraient réellement du fonctionnement de votre association
- Un canevas pour faciliter la rédaction

Dates

14 janvier 2020
14 février 2020
21 septembre 2020
28 octobre 2020

de 10h00 à 12h00

ET

30 janvier 2020
17 mars 2020
de 13h30 à 15h30

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

25 EUR

La réglementation du travail appliquée à votre ASBL



Le règlement de travail

La réglementation du travail est une matière vaste et évolutive, mais dont la connaissance et la mise en œuvre sont obligatoires pour toute ASBL qui engage des travailleurs.

Le règlement de travail est un outil central de la réglementation du travail au sein de toute structure. Bien rédigé et avec de bonnes clés, il devient un outil de clarté et un gage de bonnes relations professionnelles entre travailleurs et employeur.

Programme

- Comment établir un règlement de travail ?
- Structurer la durée du temps de travail
- Combien d'heures minimum devons-nous faire travailler nos collaborateurs ? Et maximum ?
- Mentions légales obligatoires
- Mentions facultatives
- Procédure de concertation, affichage, entrée en vigueur et modification
- Etc.

Dates

5 mars 2020
24 septembre 2020

de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

95 EUR

Tarif réduit 35 EUR
Voir informations pratiques p.30

COMMUNICATION

- | | |
|--|-----------|
| Adapter votre pratique à la législation sur les données personnelles
<i>Séances pratiques de mise en conformité au RGPD</i> | 29 |
| Préparer et concevoir la conception du site internet de votre ASBL
<i>Posez vous les bonnes questions pour créer votre site avec Joomla!</i> | 30 |
| Communiquer efficacement sur internet
<i>Outils web et réseaux sociaux</i> | 31 |

Adapter votre pratique à la législation sur les données personnelles



Séance pratique de mise en conformité au RGPD

Le RGPD a un impact significatif sur la pratique des ASBL. Chaque organisation à but non lucratif conserve un certain nombre de données personnelles, qu'elles concernent des bénéficiaires, les membres, son propre personnel, ses bénévoles... Depuis le 25 mai 2018, ce nouveau règlement impose à chaque ASBL de mettre en place un certain nombre d'actions.

Cette séance vous permettra d'organiser, de manière concrète, les différentes étapes nécessaires. Elle sera traitée à travers des outils spécifiques, adaptés aux participants.

Pour participer à une séance de mise en conformité, il est impératif d'avoir déjà reçu une formation sur le cadre et les obligations générales du règlement.

Remarque : il est nécessaire d'avoir été formé au RGPD.

Programme

- Registre des Activités de Traitements;
- Messages d'information à destination du public, des ressources humaines, des sous-traitants, du-des pouvoir(s) subsidiant(s);
- Procédés d'obtention de consentement;

Dates

16 janvier 2020
5 mai 2020
3 décembre 2020
de 9h30 à 13h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

45 EUR

Tarif réduit 35 EUR
Voir informations pratiques p.30

Préparer et concevoir le site internet de votre ASBL



Posez vous les bonnes questions pour créer votre site avec Joomla!

Vous avez décidé de créer votre site internet et ainsi assurer votre présence sur le web ? Mais avant de passer à la réalisation avec le programme Joomla !, il est essentiel de consacrer le temps nécessaire à sa conception. Quel contenu voulez-vous faire passer ? Combien de pages faudra-t-il ouvrir avant d'accéder à l'information ? Comment allez-vous gérer la sécurité de votre site ? Comment les internautes pourront-ils vous retrouver ? Cette formation de deux journées qui va vous permettre de maîtriser la toute dernière version Joomla!. Les séances se veulent pratique, c'est en direct que chacun pourra, étape par étape, créer son site. Aucune connaissance préalable de Joomla! n'est requise.

Programme

Jour 1 :

- Préparer le contenu au sens large : rassembler ses idées, résumer les objectifs du site, structurer le contenu, rédiger les textes, tout en respectant les codes du web
- Déterminer la ligne graphique, choisir son logo, sélectionner ses illustrations
- Faire l'inventaire des fonctionnalités souhaitées sur le site
- Expliquer les bases de l'optimisation d'un site pour les moteurs de recherche (Search Engine Optimization)

Jour 2 :

- Installer et prendre en main l'outil en ligne
- Insérer son contenu dans le site (textes, menus...)
- Ajouter un module reprenant les publications Facebook ou les Tweets
- Mettre en place un site multilingue
- Mettre en place une partie avec accès privé
- Sécuriser facilement son site contre le piratage

Matériel : Chaque participant doit se munir d'un ordinateur portable. Si vous ne disposez pas du matériel requis, merci de le préciser lors de l'inscription afin que nous puissions trouver une solution adaptée.

Dates

31 mars ET 20 avril 2020
15 ET 28 septembre 2020

de 9h30 à 16h00

Lieu

ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF

190 EUR

Tarif réduit 170 EUR
Voir informations pratiques p.30

Communiquer efficacement sur Internet

Outils web et réseaux sociaux



Outils, applications, réseaux et programmes se multiplient sur cette toile virtuelle... Vous vous demandez comment les utiliser de manière efficace ? Comment communiquer via tous ces canaux ?

Cette formation a pour but de proposer un panorama des outils web et des réseaux sociaux, d'établir sa stratégie en fonction des besoins et des moyens, de choisir ses canaux de communication.

Programme

- Le site web, colonne vertébrale de la communication
- Le blog, faire vivre votre communication
- Les outils pour créer votre site et/ou blog
- Un panorama des réseaux sociaux
- Comment définir et optimiser votre stratégie de communication en fonction de vos besoins et moyens ?
- Comment établir un schéma de communication récurrent : type de contenu, lieu de publication, lieu de diffusion ?
- Comment choisir les réseaux sociaux les plus adaptés pour diffuser son information en fonction du public ciblé et du type d'information diffusé ?
- Comment soigner votre image (initiation à la gestion de communauté) ?

Dates

16 mars 2020
23 novembre 2020

de 9h30 à 16h00

Lieu




ideji ASBL
Rue au Bois 11 - 1150 Bruxelles

PAF




95 EUR

Tarif réduit 75 EUR
Voir informations pratiques p.30

Nos formations en un coup d'œil

	 CRÉER	 GÉRER	 CONSOLIDER			
JANVIER	15 /01	Choisir la forme juridique de mon projet	16/01	Séance pratique de mise en conformité au RGPD	14/01	Le règlement d'ordre intérieur
	25/01	Les statuts de votre ASBL	23/01	Analyse du rôle de coordinateur		
	28/01	Nouvelle loi des ASBL				
	31/01	Les statuts de votre ASBL				
FÉVRIER	08/02	Nouvelle loi des ASBL	04/02	Gérer les contrats de travail	08/02 et 19/02	Entreprendre une recherche de financements
	12/02 et 19/02	Etablir la comptabilité simplifiée	05/02	ASBL : Fonctionnement et obligations	14/02	Le règlement d'ordre intérieur
	13/02	Maîtriser le fonctionnement de votre ASBL	18/02	Être membre ou administrateur		
	17/02	Nouvelle loi des ASBL				
MARS	03/03	Les statuts de votre ASBL	11/03	Être membre ou administrateur	05/03	La réglementation du travail
	21/03	Nouvelle loi des ASBL	12/03	Le travail associatif		
			16/03	Communiquer efficacement sur internet		
			19/03	Construire le budget de votre ASBL		
			23/03	ASBL : Fonctionnement et obligations		
			26/03	Comprendre la comptabilité en partie double		
		31/03 et 20/04	Préparer et concevoir votre site internet			
AVRIL	01/04	Les statuts de votre ASBL		r		
	25/04	Les statuts de votre ASBL				
	29/04	Nouvelle loi des ASBL				
MAI	04/05	Nouvelle loi des ASBL	05/05	Séance pratique de mise en conformité au RGPD		
	06/05 et 13/05	Etablir la comptabilité simplifiée	11/05	Analyse du rôle de coordinateur		
	08/05	Maîtriser le fonctionnement de votre ASBL	14/05	Gérer les contrats de travail		
	28/05	Nouvelle loi des ASBL	15/05	Être membre ou administrateur		
		26/05	Le volontariat ou pas ?			

Nos formations en un coup d'œil

	 CRÉER		 GÉRER		 CONSOLIDER	
JUIN	25/06	Nouvelle loi des ASBL	04/06	ASBL : Fonctionnement et obligations		
			11/06	La TVA applicable aux ASBL		
			18/06	La TVA applicable aux ASBL		
SEPTEMBRE	10/09	Nouvelle loi des ASBL	15/09 et 28/09	Préparer et concevoir votre site internet	21/09	Le règlement d'ordre intérieur
	16/09 et 23/09	Etablir la comptabilité simplifiée	17/09	Gérer les contrats de travail	24/09	La réglementation du travail
			22/09	ASBL : Fonctionnement et obligations		
OCTOBRE	9/10	Choisir la forme juridique de mon projet	01/10	Analyse du rôle de coordinateur	7/10 et 21/10	Entreprendre une recherche de financements
	22/10	Maîtriser le fonctionnement de votre ASBL	14/10	Le volontariat ou pas ?	28/10	Le règlement d'ordre intérieur
	24/10	Les statuts de votre ASBL	16/10	Être membre ou administrateur		
	27/10	Nouvelle loi des ASBL	20/10	Construire le budget de votre ASBL		
			26/10	Le travail associatif		
			29/10	Comprendre la comptabilité en partie double		
NOVEMBRE	10/11	Les statuts de votre ASBL	12/11	La TVA applicable aux ASBL	17/11	Recourir au crowdfunding
	16/11	Nouvelle loi des ASBL	20/11	Être membre ou administrateur		
			23/11	Communiquer efficacement sur internet		
DECEMBRE	8/12	Nouvelle loi des ASBL	03/12	Séance pratique de mise en conformité au RGPD		

Informations pratiques

Inscriptions

Les inscriptions se font par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 17h, au 02 772 70 20, et par e-mail (formations@ideji.be). Vous recevrez un e-mail de confirmation d'inscription dans les jours qui suivent.

Tarif réduit

Le tarif réduit est appliqué sur demande pour les chercheurs d'emploi (moyennant un document d'attestation d'Actiris) et pour les étudiants. Il est appliqué automatiquement dès la seconde inscription d'une personne d'une même ASBL pour la même formation.

Chèques formation

Les chèques formation sont un incitant à l'embauche pour les chercheurs d'emploi bruxellois. Actiris propose un « bon à valoir » qui peut être échangé contre des chèques formation dès que le chercheur d'emploi décroche un contrat de travail, dans les six premiers mois de son engagement. Le chèque formation est financé à 50% par Actiris et à 50% par l'employeur.

Plus d'information sur les chèques formation et les catégories de chômeurs bénéficiaires sur le site d'Actiris.

Lieux des formations

- ASBL ideji
Rue au Bois, 11 - 1150 Bruxelles
- Espace Public Numérique de la Bibliothèque de la Maison communale de Woluwe-Saint-Pierre
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 Bruxelles

Participation aux frais

Les frais de participation sont à verser sur le compte de l'ASBL ideji.

Par **VIREMENT** avec en communication :

- Vos nom et prénom
- Le code de la formation

IBAN : BE32 0012 0099 6002 - BIC : GEBABEBB

Nous pouvons vous délivrer un **reçu** ou une **facture** sur demande.

Le paiement doit être effectué dans les 15 jours suivant la réception de l'e-mail de confirmation de l'inscription. Les places étant limitées, votre inscription ne sera définitive qu'à la réception de votre versement.

Annulation d'une inscription

L'ASBL ideji se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure. Le montant de l'inscription sera alors intégralement remboursé au(x) participant(s).

Les désistements des participants ne font pas l'objet de remboursement, sauf sur base d'un certificat médical (remboursement à concurrence de 75 %).

Attestation de participation à la formation

Une attestation est remise lors de la formation.

Catering

Des boissons vous sont offertes tout au long de la journée. L'ASBL ideji ne fournit pas le lunch mais des commerces se trouvent à proximité. Le local de formation reste à votre disposition durant les pauses.

Service conseil aux ASBL

Assistance-conseils par téléphone, la hotline d'ideji

Afin de répondre de manière efficace aux questions que vous vous posez dans la gestion de vos projets, ideji met gratuitement à votre disposition une hotline téléphonique accessible les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Nos consultants vous proposent un service de première ligne par téléphone, ou par e-mail si la réponse nécessite quelques recherches. A l'issue de l'entretien, ils peuvent vous proposer des suivis plus approfondis s'ils détectent des besoins particuliers qui ne peuvent être satisfaits par téléphone.

HOTLINE ☎ 02 779 46 64

Lundi	14h à 16h	Jeudi	14h à 16h
Mardi	10h à 12h	Vendredi	10h à 12h

Gestion d'une ASBL à portée de clic, le site Vie Associative

Afin de partager ses connaissances et son expérience, l'équipe d'ideji a créé le site internet www.vieassociative.be, sur lequel elle met à disposition un ensemble de ressources destinées à faciliter la gestion quotidienne des organisations associatives. Ideji propose à cette fin des fiches pratiques reprenant et détaillant tous les moments forts de la vie d'une association, depuis sa création jusqu'à sa dissolution. Ces fiches se veulent synthétiques et complémentaires des autres services proposés.

Soutien aux porteurs de projets, l'accompagnement individuel

Parce que certaines situations nécessitent un accompagnement sur mesure, les consultants d'ideji vous proposent un suivi individuel afin de vous fournir de manière spécifique l'aide dont vous avez besoin. Ces suivis individuels sont aussi variés que les obstacles rencontrés par les acteurs du monde associatif.

Uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 02 772 70 20.

LIEU DE RENDEZ-VOUS

ideji ASBL
Rue au Bois, 11 – 1150 Bruxelles

FRAIS DE PARTICIPATION :

En fonction de la demande
à partir de 50 €



ideji ASBL
Rue au Bois, 11
1150 Bruxelles
BCE 440.988.229
RPM Bruxelles
IBAN BE32 0012 0099 6002

T. 02 772 70 20

formations@ideji.be
www.ideji.be



VIE ASSOCIATIVE

LE SITE D'INFORMATION POUR LES ASBL

L'ASBL ideji met des dizaines d'outils et de ressources à votre disposition !

www.vieassociative.be

